

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026**

N°DCM-2026-033

OBJET :

FINANCES

**Approbation du Compte
Financier Unique 2025**

Budget annexe camping

L'an deux mille vingt-six le trente mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 24 mars 2026, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents :

M. MATHIAS - Mme BIAJOUX - M. PERREAULT - Mme ROBIN - M. MORIN - Mme BAS-DESFARGES - M. LEDUC - M. MARTINON - Mme SOUPE - M. JACQUARD - Mme PAGET - M. CURNILLON - Mme BROCHARD - Mme DESCOMBES - M. DI CARLO - Mme COUTURIER - M. GINDRE - Mme FETTET - M. DECOMBLE - M. TASPINAR - M. DUPUPET - Mme PERNIN - M. PESCARMONA - Mme BRUNEL - Mme MARIN - M. GADENNE - M. BEJA - Mme CHEVALIER.

Absente ayant donné un pouvoir : Mme MERLIN représentée par Mme ROBIN.

Absent : néant.

Membres en exercice : 29

Membres présents : 28

Membres votants : 22

Madame Fabienne BAS-DESFARGES est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur MORIN pour la présentation du compte financier unique 2025 : En section de fonctionnement, les dépenses de l'exercice 2025 se sont élevées à la somme de 122 927,58 € (l'excédent de fonctionnement 2024 reporté s'élevant à 8 919,68 €) et les recettes à la somme de 144 748,64 €.

Les dépenses de fonctionnement 2025 concernent :

- Les charges à caractère général : 48 001,07 € (énergies, réparations, maintenance).
- Les charges de personnel : 57 658,73 € (deux gérants + un saisonnier l'été).
- Les dotations aux amortissements : 17 267,70 €.

Les recettes de fonctionnement 2025 concernent :

- Les produits de services : 126 870,19 € (locations des emplacements et chalets).
- La taxe de séjour : 4 331,43 €.
- Les dotations et participations : 10 000,00 €.

En section d'investissement :

- les dépenses de l'exercice 2025 se sont élevées à la somme de 34 555,82 € (principalement le remboursement au budget principal de l'avance versée pour les travaux d'aménagement de l'aire de résidences mobiles de loisirs = 30 000 €).

- les recettes 2025 se sont élevées à la somme de 38 267,70 € (le solde d'exécution d'investissement 2024 est positif à 13 965,33 €).

Les restes à réaliser au 31 décembre 2025 s'élèvent à 4 414,34 € en dépenses (acquisition d'une tente ossature bois d'hébergement vélo).

Le résultat de clôture de l'exercice 2025 fait apparaître :

- un excédent en section de fonctionnement de 30 740,74 €.
- un excédent en section d'investissement de 17 677,21 €.

... / ...

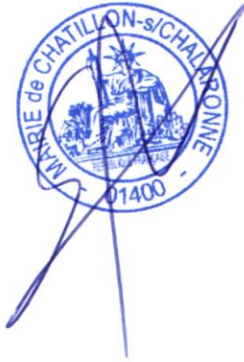
Le Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Sylvie BIAJOUX et après en avoir délibéré à l'unanimité (22 voix pour, 6 abstentions, et le Maire sort de la salle au moment du vote),

APPROUVE le compte financier unique 2025 du budget annexe camping ci-dessus détaillé.

Ainsi délibéré le 30 mars 2026

Le Maire,
Patrick MATHIAS

Secrétaire de séance
Fabienne BAS-DESFARGES



Acte rendu exécutoire après :
Affichage ou notification
Le : 16/04/2026

Et dépôt en Préfecture
Le : 16/04/2026

Pour extrait conforme.
Au registre sont les signatures.